



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lieux de rétention

Question écrite n° 5832

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la durée moyenne de séjour, dans les centres de rétention administrative, des étrangers en situation irrégulière y étant retenus. Il le prie de bien vouloir lui communiquer cette durée moyenne, au plan national, pour chacun des mois suivants : août 2012, septembre 2012.

Texte de la réponse

La durée moyenne de séjour des étrangers en situation irrégulière placés dans les centres de rétention administrative de métropole est de : 12,4 jours pour le mois d'août 2012 ; 11,4 jours pour le mois de septembre 2012.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5832

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5340

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 587